

ARTICLE

TSIPITA LAYÉCHOU'A

**DE NOTRE MAÎTRE RABBI ISRAËL MEIR
HAKOHEN**

AUTEUR DU LIVRE *'HAFETS 'HAYIM*

Copyright 2019 / YDS

Cet article comprend des textes saints. Prière de ne pas le jeter
n'importe où, ni de le transporter pendant *Chabbat*.

Préface de la maison d'édition *Nétsa'h*

Notre malheureuse génération, dans laquelle se sont accomplis tous les signes que nos Maîtres ont rapportés sur la génération pré-messianique, est animée par la croissance du désespoir chez nos frères éloignés de la *Torah*, et par l'essor de l'attente de la venue du *Machi'ah* auprès des Croyants.

Notre maître le 'Hafets 'Hayim *Zatsal*, qui a été son égal dans la foi en *Machia'h* ? Qui l'a attendu autant que lui au quotidien ? Qui s'est préparé comme lui à l'accueillir ? Qui a rassemblé des moyens spirituels, dans la sainteté et la pureté, pour accélérer sa venue autant que lui ?

Cet article que nous vous présentons ici est entièrement animé de cet esprit, de la foi qu'il nous faut ancrer dans notre cœur. Ces paroles saintes qui sortent d'un cœur pur pénétreront dans les cœurs pour les encourager et les renforcer.

Chapitre 1

1. Le déclin spirituel dans notre génération

- **On constate**, par nos fautes nombreuses, **que le respect de la *Torah* et des *Mitsvot* s'effondre dans plusieurs endroits**, et que les enfants sont parfois retirés dès leur plus jeune âge de la *Torah*, chose qui n'existait pas il y a de cela quelques années¹.
- La raison principale de ce déclin est la faiblesse de la *Émouna*. En effet, la *Émouna* en le Monde futur, en la récompense et la punition des *Mitsvot*, en la venue de *Machia'h* et en les différentes promesses de la *Torah*, a donné la force au *Klal Israël* de supporter les diverses oppressions dont il fut l'objet, et de mourir au nom du respect de la *Torah*. Ainsi, les parents préféraient voir leur fils se faire tuer par *Quidouch Hachem*, et rendre sa *Néchama* dans un état de pureté à *Haqadoch Baroukh Hou*, plutôt que de le voir en vie et épargné, mais dans le rejet de la pratique des *Mitsvot*.
- Cependant, de nos jours, le *Satan* a réussi par ses divers émissaires à affaiblir la *Émouna* du *Klal Israël* sur toutes les notions que nous avons citées. Ainsi, en voyant les nombreuses souffrances qui passent sur notre peuple, beaucoup de gens pensent qu'*Haqadoch Baroukh Hou* a complètement voilé sa face de nous, et c'est pourquoi ils désespèrent de la venue de la *Guéoula*, n'attendent pas le rétablissement de la Royauté divine, et ne cherchent qu'à apporter une *Parnassa* décente à leur famille par tous les moyens, aussi bien par des voies permises qu'interdites.
- Plus que cela, même des gens intègres et respectueux des *Mitsvot*, en voyant l'importance du rejet du joug divin autour d'eux, et constatant que de nombreuses fautes graves deviennent légères aux yeux des gens, comme le respect du *Chabbat* ou la Pureté familiale, perdent espoir et se demandent comment notre génération pourrait être prise en pitié par le Ciel, alors que la *Torah* d'*Hachem* est tellement rejetée. En conséquence, ces derniers n'ont plus la force morale de tenter de faire revenir les gens à la *Torah* pour les épargner des punitions du Monde futur.

2. La période pré-messianique : période de déclin ou de *Téchouva* ?

- C'est pourquoi je ressens qu'il m'incombe d'expliquer pourquoi notre période est d'autant plus concernée par l'attente de la *Guéoula*.
- En effet, au regard des conditions de la venue de la *Guéoula* finale rapportées dans la *Paracha* de *Nitsavim* (*Dévarim* 30, 1-6), à savoir le retour complet du *Klal Israel* à la

¹ Le texte est écrit au début du vingtième siècle, à une époque où l'émancipation allait en s'élargissant. Cependant, même si de nos jours nous constatons un retour important à la pratique des *Mitsvot*, une grande partie de nos frères correspond encore à cette description que donne le '*Hafets Hayim*'. Note du traducteur.

pratique de la *Torah* et des *Mitsvot*², il semble que notre génération ne rentre pas dans le cadre de cette description, et qu'il nous faille désespérer de la venue de la *Guéoula*.

- De plus, cette condition de retour à la *Torah* représente une difficulté à la description que donnent nos Maîtres des signes précurseurs à la venue de *Machia'h* à la fin du traité *Sotah* (49b) et dans le traité *Sanhédrin* (97a) : « *Durant la période pré-messianique, l'insolence grandira, l'inflation sera déclarée, la vigne donnera ses fruits et pourtant le vin sera cher, la royauté sera entre les mains d'hérétiques, la remontrance sera absente, les maisons de rassemblement des 'Hakhamim seront des maisons de prostitution, la Galilée sera détruite et le Golan abandonné, les habitants des frontières (d'Erets Israël) tourneront de ville en ville et ne camperont pas, la sagesse des Sages sera repoussante (aux yeux des gens), ceux qui craignent la faute seront répugnants, la Vérité sera absente*³, les jeunes feront honte aux anciens, les anciens se lèveront devant les jeunes, le fils rejettera son père, la fille se lèvera contre sa mère, la bru contre sa belle-mère, et les dirigeants auront la face d'un chien. Sur qui pourra-t-on s'appuyer ? Sur notre Père qui est dans le ciel ».

La *Guémara* continue dans *Sanhédrin* (*ibid.*) : « *Le fils de David ne viendra que dans une génération où se multiplieront les dénonciations* », puis rapporte plusieurs signes similaires, dont beaucoup ont une source dans la *Torah* et les Prophètes. Et malheureusement, nous voyons que beaucoup de ces signes se sont réalisés dans notre génération.

- Or, cette description semble contredire celle que la *Torah* nous donne de la période précédant la *Guéoula* dans la *Paracha* de *Nitsavim*, où *Haqadoch Baroukh Hou* nous promet que le *Klal Israël* fera *Téchouva* avant la venue de *Machi'ah*, tel que l'explique le *Ramban* dans son commentaire sur la *Torah* (*Dévarim* 30, 11).

3. Les deux catégories de gens dans la période pré-messianique

- Il y a plusieurs réponses à cette question (Voir *Sanhédrin* 97b et 98), mais nous allons expliquer cette notion le plus fidèlement possible à son sens simple.
- La réalité est que les deux descriptions sont vraies. En effet, durant la période pré-messianique, nous trouverons deux catégories d'individus, et chacune participera de la venue de la *Guéoula* :

A) Certains se renforceront dans la pratique des *Mitsvot* de tout leur cœur et de toute leur âme, et seront les serviteurs d'*Hachem* de cette période.

2 Comme le rapporte ce passage (*ad loc.*) : « *Or, quand te seront survenus tous ces événements, la bénédiction ou la malédiction que j'offre à ton choix; si tu les prends à cœur au milieu de tous ces peuples où t'aura relégué l'Éternel, ton D., que tu retournes à l'Éternel, ton D., et que tu obéisses à sa voix en tout ce que je te recommande aujourd'hui, toi et tes enfants, de tout ton cœur et de toute ton âme, l'Éternel, ton D., te prenant en pitié, mettra un terme à ton exil, et il te rassemblera du sein des peuples parmi lesquels il t'aura dispersé. Tes proscrits, fussent-ils à l'extrémité des cieux, l'Éternel, ton Dieu, te rappellerait de là, et là même il irait te reprendre. Et il te ramènera, l'Éternel, ton Dieu, dans le pays qu'auront possédé tes pères, et tu le posséderas à ton tour; et il te rendra florissant et nombreux, plus que tes pères* ».

3 La *Guémara* explique dans *Sanhédrin* (97a) : « *Le Émeth se répartiera en plein de groupes* ». C'est à dire que le *Émeth* disparaîtra petit à petit par un courant puissant. Note du '*Hafets 'Hayim*.

- Et dans ce même-temps où se multiplieront les gens qui cherchent à anéantir le respect de la *Torah* par des livres d'hérésie, par le développement des désirs qui sont les envoyés du *Yétser Hara'*, et par l'ensemble des forces qui encouragent à rejeter le joug de la Royauté divine, de la *Torah* et de la '*Avodat Hachem*, le niveau de ceux qui lutteront de toutes leurs forces pour maintenir le respect de ces valeurs, et qui éduqueront leurs enfants dans ce sens-là, aura une valeur considérable. En effet, ces personnes arriveront à des résultats en investissant bien plus d'efforts que dans les temps passés. Or, il est rapporté dans les *Avot* de Rabbi Nathan (Chapitre 3, *Halakha* 6) qu'« une fois dans la difficulté vaut mieux que cent fois sans difficultés ».
 - De plus, la '*Avodat Hachem* à cette époque sera pure et sans sincère, sans recherche d'honneurs ou d'autres motivations, car au contraire, nous pouvons constater la réalisation du signe affirmant que « ceux qui craignent la faute seront répugnants ».
 - Par ailleurs, certaines personnes qui souhaitent maintenir leurs enfants dans les valeurs de la *Torah* prennent sur elles de vivre une vie de pauvreté, et préfèrent financer avec leurs quelques moyens des enseignants de *Torah* pour l'éducation de leur progéniture. Ils choisissent de ne pas changer d'endroit en s'installant dans des villes lointaines où la *Parnassa* serait plus simple, pour rester dans des villes où l'éducation juive est maintenue. Et de manière évidente, ces gens rentrent dans la description de la *Torah* (*Dévarim, ibid.*) : « Et que tu retournes à l'Éternel, ton D., et que tu obéisses à sa voix en tout ce que je te recommande aujourd'hui, toi et tes enfants, de tout ton cœur et de toute ton âme ».
 - De la même manière, les quelques individus qui consacrent nuits et jours à la *Torah*, dont le visage est noirci par la maigreur de leurs moyens, qui n'ont d'autre désir que de s'attacher à la *Torah* et aux *Mitsvot*, et qui, face aux perturbations et aux railleries de l'extérieur, luttent pour le maintien de ces valeurs, leur niveau est évidemment immense.
 - Dans la même lancée, lorsque nous voyons la sainteté de membres du *Klal Israel* qui, dans un contexte de difficultés, se renforcent pour respecter les lois de la *Torah*, eux et leurs enfants, qui viennent prier et se confesser devant *Haqadoch Baroukh*, qui acceptent son jugement⁴ et fixent des moments d'étude de *Torah*, et qui, malgré les difficultés financières, continuent de prendre leur prochain en miséricorde et de faire du '*Héssed* par des systèmes variées et réfléchies, il est aisé de dire sur ces personnes qu'elles incarnent la promesse de la *Torah* sur la '*Avodat Hachem* de l'époque pré-messianique.
- B) Cependant, nos Maîtres nous ont révélé qu'il y aura une autre catégorie de gens, à l'opposé de la première, qui se tiendra au plus bas niveau de pratique de la *Torah*, et dont les membres agiront à leur bon vouloir, sans que les remontrances ne les raisonnent [comme le précise la *Michna* dans *Sotah*].

⁴ Même lorsqu'il décrète des difficultés diverses.

- Il ne faut pas être anéanti face à **cette réalité**, car cette dernière est en soi un des signes de la **Guéoula**. Ainsi, les membres de la première catégorie rapprocheront sa venue par leurs bonnes actions, et les membres de la deuxième le feront également par leurs agissements.
- En effet, durant les générations précédentes où les valeurs étaient stables, où le **Klal Israel** était dans sa haute stature, où les parents transmettaient à leurs enfants les principes fondamentaux de la **Émouna** et de la Religion, et les enfants acceptaient avec amour et affection ce qui leur était transmis par leurs parents⁵, le seul désir des parents comme des enfants était d'atteindre la **Torah** et les bonnes Actions, et de réaliser la volonté de notre Père dans le ciel. Aussi, dans ces générations, la nécessité de la **Guéoula** n'était pas très grande, car le respect de la Religion était établi.
- Avec la longueur de l'Exil, le mérite du **Klal Israel** est allé en grandissant. D'une part, par les nombreuses **Mitsvot** cumulées par toutes ces générations. D'autre part, en tant que récompense pour l'attente de la **Guéoula** et de la venue de **Machi'ah** durant tant d'années. Comme nos Maîtres l'écrivent dans le traité **Sanhédrin (97b)** : « Attends-le [**Machi'ah**], comme il est écrit (**Habaqouq 2, 3**) : "S'il tarde à venir, attends-le". Peut-être vas-tu dire que nous attendons, mais que lui [**Hachem**] n'attend pas ? C'est pourquoi le verset dit (**Yécha'yahou 30, 18**) : "C'est pourquoi **Hachem** attend pour vous faire grâce, et c'est pourquoi il se lèvera pour avoir compassion de vous". Puisqu'il attend et que nous attendons, qui empêche [**la venue de Machi'ah**] ? C'est l'attribut de Rigueur. **Puisque l'attribut de Rigueur l'empêche, pourquoi nous attendons ? Pour recevoir une récompense, comme il est écrit (**Yécha'yahou 30, 18**) : "Heureux sera tout celui qui l'attend"** ». Et c'est pourquoi **Haqadoch Baroukh Hou** n'a pas accéléré la venue de la Délivrance dans ces temps-là⁶.
- Cependant, tout cela était valable tant que la pratique de la **Torah** et des **Mitsvot** était solide, et que la **Émouna** n'avait nullement été ébranlée. Mais à notre époque où, par nos fautes nombreuses, des fauteurs ont profané notre sainte Religion par des ouvrages défendant l'émancipation et diffusant des idées libres au sein du peuple, la flamme de la **Émouna** a pratiquement été éteinte du cœur des jeunes Juifs. Ainsi, beaucoup ont commencé à refuser la transmission de leurs pères et à se considérer comme plus sages que les générations précédentes, tout en méprisant les **'Hakhamim** et les hommes saints qui étaient avant eux, et qui ont donné leur vie pour chaque loi de la **Torah**. Certains d'entre eux ont même trouvé l'effronterie de parler contre nos Maîtres de la **Michna** et de la **Guémara** qui étaient comme des Anges. Malheur à nous d'en être témoins ! Cette situation correspond à la prophétie de nos Sages annonçant que « l'insolence grandira ».

5 [Conformément aux principes des lois du monde qui ont précédé la **Torah**, et selon lesquels les enfants doivent entendre la transmission de leurs parents. Or, notre foi s'est transmise de génération en génération depuis la première génération qui comptait 600.000 hommes âgés de 20 ans et plus, qui s'est tenue devant le **Har Sinaï**, et qui a tout vu de ses propres yeux, comme l'écrit le verset (**Dévarim 5, 21**) : « Certes, l'Éternel, notre D., nous a révélé sa gloire et sa grandeur, et nous avons entendu sa voix du milieu de la flamme; nous avons vu aujourd'hui D. parler à l'homme et celui-ci vivre ! ». Par ailleurs, nous rapportons cette situation de transmission dans la prière du matin (**Bérakhot** qui suivent le **Chéma'**, **Émeth Vé'yatsiv**) : « Et ses paroles sont vivantes et immuables, fidèles et désirables, à jamais et pour l'éternité, pour nos pères, pour nous, pour nos enfants, pour nos générations, et pour toutes les générations de la descendance d'Israël »]. Rajout du **'Hafets 'Hayim**.

6 C'est à dire, pour augmenter les mérites du **Klal Israël**.

- En conséquence, les parents n'ont plus la capacité de transmettre leur héritage de *Émouna* et d'amour de la *Torah* à leurs enfants, puisque ces derniers refusent de le recevoir. Ainsi, il n'y a plus d'intérêt à l'allongement de l'Exil, car la transmission va en disparaissant.
- Dans un tel contexte, *Haqadoch Baroukh Hou* va forcément accélérer la venue de la *Guéoula*, pour rétablir la vue aux yeux aveugles et leur montrer la lumière véritable. Car il n'abandonnera jamais ses enfants exilés, comme l'écrit le verset (Chémouel 2, 14, 14) : « *Sans rejeter loin de lui celui qui a été rejeté* », car ils sont ses enfants, les enfants de ceux qu'il a élevés depuis les temps premiers. Et comme il est écrit (Vayiqra 26, 44) : « *Et pourtant, même alors, quand ils se trouveront relégués dans le pays de leurs ennemis* [C'est à dire qu'*Haqadoch Baroukh Hou* a exilé le *Klal Israël* pour qu'il améliore ses actions sous la colère de ses oppresseurs. Mais même s'il recommence à fauter en Exil, malgré tout] *je ne les aurai ni dédaignés ni repoussés au point de les anéantir, de dissoudre mon alliance avec eux; car je suis l'Éternel, leur D.* ». Et nos Maîtres de dirent (Méguila 11a) : « "*Je ne les aurai ni dédaignés*", à l'époque des Casdéens où je leur ai placé Daniel, 'Hanania et 'Azarya. "*Ni repoussés*", à l'époque des Grecs où je leur ait placé Chim'on Hatsadiq, les 'Hachmonayim et ses enfants. "*Au point de les anéantir*", à l'époque d'Haman où je leur ai placé Mordékhai et Esther. "*De dissoudre mon alliance avec eux*", à l'époque des Perses où je leur ai placé le Beth Hamidrach de Rabbi. "*Car je suis l'Éternel, leur D.*", dans les temps futurs⁷ ».
- Ainsi, les deux catégories de gens qui se trouveront dans la période pré-messianique contribueront au rapprochement de la *Guéoula*. Les premiers par leurs bonnes actions et les difficultés qu'ils vivent, et les autres par leurs actions mauvaises. Et il est facilement compréhensible qu'il vaut mieux faire partie des bonnes personnes que des mauvaises.

4. Les allusions aux deux catégories

- Ce que nous avons rapporté ci-dessus se retrouve de manière allusive dans la *Paracha de Haazinou* qui traite également de la fin des Temps, et tel que l'expliquent nos Sages dans le traité Sanhédrin (97a).
En effet, il est écrit dans cette dernière (Dévarim 32, 36) : « *Oui, l'Éternel prendra parti pour son peuple, pour ses serviteurs il redeviendra clément, lorsqu'il les verra à bout de forces, sans appui et sans ressources* ». Ce verset signifie qu'*Haqadoch Baroukh Hou* « *prendra parti pour son peuple* », qu'il changera d'avis et les libérera (comme l'explique Rachi *ad loc.*), car ses serviteurs seront également dans la souffrance, et qu'il les verra « *à bout de forces* ». Cette fatigue sera celle de ceux qui militeront pour défendre la *Torah* et sa pratique, et qui n'auront plus de forces à la fin des Temps⁸.

⁷ À l'époque messianique.

⁸ Ainsi, la contradiction relevée plus-haut [Partie 2] entre la *Paracha de Nitsavim* et les paroles de nos Maîtres est également valable entre la *Paracha de Nitsavim* et celle de *Haazinou*. En effet, de la première il semble que la *Guéoula* sera conditionnée par la *Téchouva* du *Klal Israël*, alors que de la deuxième, il apparaît que la *Guéoula* sera amenée à cause d'un important déclin spirituel. Le '*Hafets Hayim* démontre ainsi que la réponse qu'il a présentée plus-haut [Partie 3], et selon laquelle se trouveront deux groupes durant la période pré-messianique, se retrouve dans

- Nos Maîtres ont également développé cette notion, à partir de ce verset, dans le traité **Sanhédrin (97a)** : « *Nos Maîtres ont enseigné : "Oui, l'Éternel prendra parti pour son peuple, pour ses serviteurs il redeviendra clément, lorsqu'il les verra à bout de forces, sans appui et sans ressources" (Dévarim 32, 36). Le Machia'h Ben David ne viendra que dans une génération où se multiplieront les dénonciations* ». Cela signifie qu'à cause des dénonciations, ceux qui se tiennent à la tête du peuple seront « *à bout de force, sans appui et sans ressources* », tel que l'écrit le verset.
Suite de la *Guémara* : « *Autre explication : [il ne viendra que dans une génération] où se réduiront les élèves [de Torah]* ». Et Rachi d'expliquer sur place : « *Où se réduiront les élèves qui renforcent le Klal Israël pour les faire revenir au bien* ». Ainsi, se trouveront également durant cette époque des serviteurs fidèles à *Hachem*, sauf qu'ils seront peu nombreux et n'auront pas la force d'empêcher le mal.
- Il est également écrit au sujet de la *Guéoula* (**Yirmi'a 31, 27**) : « *Voici, les jours viennent, dit l'Éternel, où je repeuplerai la maison d'Israël et la maison de Juda d'une descendance d'hommes et d'une descendance de bêtes* ». Et la *Guémara* (**Sotah 22a**) explique que l'expression « *une descendance de bêtes* » fait référence aux **hommes qui n'ont étudié ni la Torah écrite, ni la Michna et ni la Guémara**. Ainsi, se trouveront dans ces temps-là deux catégories de gens, et les deux participeront à l'approche de la Délivrance.

5. Les différents niveaux à l'époque de Machia'h, et la nécessité de se préparer à sa venue

- Il ressort de nos propos qu'à notre époque, il nous faut d'autant plus attendre et espérer en le dévoilement de l'honneur d'*Haqadoch Baroukh Hou* dans le monde, tel que le décrit le verset (*Bamidbar 14, 21*) : « *Mais, aussi vrai que je suis vivant, et que la majesté de l'Éternel remplisse toute la terre* ».
- Aussi, chaque homme droit de cœur se doit de réfléchir à ce qu'il y aura au moment de la venue du *Machi'ah Tsidquénou*, quelles personnes mériteront alors la renommée, les louanges et la splendeur, et lesquelles seront heureuses parmi les autres. Or, il s'agira de celles qui se sont attachées à *Hachem Yitbarakh* dans les moments de difficultés et de plaintes, et qui ont maintenu leur position pour rester des Juifs fidèles à lui et à sa *Torah*.
- La lumière divine rayonnera sur ces personnes, chacune en fonction de son niveau de connaissance en *Torah* et dans la pratique des *Mitsvot*, tel que le rapporte le **Tana Débei Eliyahou (Chapitre 3)** : « *La lumière des Talmidei 'Hakhamim et des Tsadiquim durant l'époque de Machia'h et celle du Monde futur, comment sera-elle ? Certains auront un rayonnement de visage pareil à celui du soleil, durant une heure. D'autres l'auront durant deux heures*⁹. [...] D'autres auront un rayonnement de visage pareil à celui de la lune en début de mois. D'autres comme celui de la lune au quinze du mois. [...] D'autres auront un rayonnement de visage pareil à celui des grandes étoiles. D'autres comme celui des petites étoiles¹⁰ [...] ».

la *Torah* elle-même.

⁹ On retrouve une allusion à cette catégorie dans le verset suivant (**Choftim 5, 31**) : « *Ceux qui aiment Hachem sont pareils au soleil quand il paraît dans toute sa force* ». Note du *'Hafets 'Hayim*.

¹⁰ On retrouve une allusion à cette catégorie dans le verset suivant (**Daniel 12, 3**) : « *Ceux qui auront enseigné la*

- Et en réalité, cette catégorisation se trouve de manière allusive dans le verset (**Malakhi 3, 18**) : « *Et vous verrez de nouveau la différence entre le juste et le méchant, entre celui qui sert D. et celui qui ne le sert pas* ». Et nos Maîtres disent ('Haguiga 9b) : « *Le "juste" correspond à "celui qui sert D.", le "méchant" correspond à "celui qui ne le sert pas"¹¹ ? Seulement il y a une différence entre celui qui répète son étude cent fois [appelé "celui qui ne sert pas D."], et entre celui qui la répète cent-une fois [appelé "celui qui le sert"]* ». Ce verset vient donc, d'après cette explication des 'Hagal, nous signifier que **le visage des Tsadiquim rayonnera à cette époque en fonction de leur investissement dans l'étude**. Et c'est le sens de l'expression « *Et vous verrez* », à savoir que le niveau de chacun sera visible par le rayonnement de son visage.
- Le Tana Débei Eliyahou (*ibid.*) continue en ces termes : « *Voici la règle générale : tout celui qui honore la Torah méritera d'accueillir la face de la Chékhina, mais celui qui est sali par les 'Aveirot ne pourra pas siéger devant le Roi* [C'est à dire, que même après avoir reçu sa punition dans le Guéhinam et avoir été nettoyé de ses fautes, il n'aura pas le mérite d'accueillir le Roi, comme le disent nos Sages¹² : « *Celui qui décide de fauter, n'aura pas de pardon pour l'éternité* »]. *Quand cela est-il valable, s'il n'a pas fait Téchouva. Mais s'il a fait Téchouva et qu'il est mort, il est alors comme un Tsadiq du monde en tous points* ».
- On retrouve cette notion également dans un autre chapitre de cet ouvrage (*ibid.*, Chapitre 5) : « *L'honneur et la force des Tsadiquim dans les Temps futurs et dans le 'Olam Habba, comment seront-ils ? Haqadoch Baroukh Hou siège dans sa maison d'étude, et les Tsadiquim du monde siègent devant lui, et on donne à chacun un rayonnement de visage en fonction de la Torah qu'il possède* ».
- Et sache que, d'après ce que nous avons expliqué plus-haut, qu'il y aura [durant l'ère pré-messianique] des courants de pensées erronées qui entraîneront un détournement de la Torah et des Mitsvot, ainsi **les personnes qui se renforceront alors pour rester dans les voies d'Hachem, étudier sa Torah et pratiquer ses Mitsvot, seront appelés « Tsadiquim »**. Et c'est le sens du verset (Yécha'ya 60, 21) : « *Tous les membres de ton peuple seront des justes* », c'est à dire que ceux qui resteront aux côtés d'Haqadoch Baroukh Hou et qui ne se laisseront pas séduire par les Récha'im, [auront tous le statut de « Tsadiquim »]¹³.
- C'est pourquoi **chacun se doit de se renforcer maintenant dans la connaissance de la Torah et dans la pratique des Mitsvot, car après la venue de Machia'h, les années seront appelés « des années dans lesquelles il n'y aura pas de désir »**. Et comme le dit le verset (Qohélet 12, 1) : « *Mais souviens-toi de ton Créateur pendant les jours de ta jeunesse, avant que viennent les jours mauvais, et que s'approchent les années sur lesquelles tu diras: je n'ai point de désir en elles* ». Et nos Maîtres d'expliquer (Chabbat 151b) : « *Il s'agit des jours après la venue de Machia'h durant lesquels il n'y aura ni mérite ni faute* ». En effet, le Yétser Hara' sera annulé durant cette période¹⁴.

justice, à la multitude brilleront comme les étoiles, à toujours et à perpétuité » . Note du 'Hafets 'Hayim.

11 Autrement dit, pourquoi cette redondance ?

12 Référence non-trouvée. Note du traducteur.

13 Cette explication est également rapporté dans l'ouvrage *Avqat Rokhèl* de Rabeinou Makhir qui fut l'élève du Roch. Note du 'Hafets 'Hayim.

14 C'est le sens de l'expression « *les années sur lesquelles tu diras: je n'ai point de désir en elles* », à savoir que le

Chapitre 2

1. L'obligation de croire en la venue de *Machia'h* et de l'attendre

- Il est connu de tous que la faute de celui qui ne croit pas en la venue de *Machia'h* est très grave, car il lui manque un des treize fondamentaux de la *Émouna*. De la même manière, celui qui n'attend pas cette venue, c'est à dire qui désespère de cette dernière pour toute raison que ce soit, est proche de la première personne, et est considéré comme un renégat de la *Torah*.
- En effet, le **Rambam** écrit dans les *Hilkhot Mélakhim* (Chapitre 11, *Halakha* 1) en ces termes : « *Le Roi Machia'h se lèvera un jour pour rétablir la royauté de David en son état, comme lors de son institution, il reconstruira le Sanctuaire, et il rassemblera les exilés d'Israël. Tous les jugements seront rendus comme autrefois : on offrira des sacrifices, on observera les années sabbatiques et les jubilé, selon toutes les prescriptions établies par la Torah. Quiconque n'y croit pas, et n'attend pas sa venue [c'est à dire qui désespère de sa venue pour une quelconque raison], ce n'est pas les derniers Prophètes qu'il conteste, mais la Torah elle-même et Moché notre Maître, car la Torah elle-même témoigne sur lui, ainsi qu'il est écrit "et D. ramènera ta résidence et te prendra en pitié, et il reviendra te rassembler (...), et même si ton exil est au bout du ciel (...) D. te ramènera". Ces paroles énoncées par la Torah contiennent en elles toutes les promesses dites par tous les Prophètes* ».

2. Les promesses de la Délivrance future

- Et en réalité, nous devons nous inspirer de la Délivrance passée pour la Délivrance future. En effet, au moment de la sortie d'Égypte, *Hachem* nous a fait plusieurs promesses. Et il est écrit dans le livre de *Yéochou'a* (23, 1 – 14) : « *Alors Yéochou'a convoqua tout Israël, ses anciens, ses chefs, ses juges et ses officiers. Il leur dit : "[...] Reconnaissez de tout votre cœur et de toute votre âme qu'aucune de toutes les bonnes paroles prononcées sur vous par l'Éternel, votre Dieu, n'est restée sans effet; toutes se sont accomplies pour vous, aucune n'est restée sans effet"* ». De-là nous pouvons apprendre que pour notre Délivrance également, *Haqadoch Baroukh Hou* accomplira toutes les promesses qu'il nous a faites dans la *Paracha* de la *Guéoula*. Et il est écrit (*Yéchay'a* 40, 8) : « *L'herbe est séchée, et la fleur est tombée; mais la parole de notre Dieu demeure éternellement* ».
- Outre celles rapportées dans la *Torah*, *Haqadoch Baroukh Hou* nous a également transmis des promesses sur la Délivrance future par l'intermédiaire de ses serviteurs les Prophètes, dans les livres de *Yéch'aya*, de *Yirmiya*, de *Yé'hezquiel* et de *Trei Assar*. Tous ces livres rapportent des prophéties sur la *Guéoula* finale, ainsi que sur le haut niveau du *Klal Israël* à cette époque, à savoir que tous atteindront le niveau de la Prophétie, comme il est écrit (*Yoel* 3, 1-2) : « *Après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair; Vos*

désir de fauter émanant du *Yétser Hara'* disparaîtra alors.

filles et vos filles prophétiseront, Vos vieillards auront des songes, Et vos jeunes gens des visions. Même sur les serviteurs et sur les servantes, Dans ces jours-là, je répandrai mon esprit ». De même pour l'honneur que leur donneront les Nations à ce moment-là, comme il est écrit (Yéch'aya 66, 20) : « **Ils amèneront tous vos frères du milieu de toutes les nations, En offrande à l'Éternel, Sur des chevaux, des chars et des litières, Sur des mulets et des dromadaires, A ma montagne sainte, A Jérusalem, dit l'Éternel, Comme les enfants d'Israël apportent leur offrande, Dans un vase pur, A la maison de l'Éternel** ». Et il est écrit (Yéch'aya 49, 22) : « **Ainsi parle le Seigneur-Éternel: Voici, j'étendrai ma main sur les nations, et du côté des peuples je dresserai ma bannière; et ils apporteront tes fils dans leur giron, et ils chargeront tes filles sur leurs épaules** ». Et d'une manière plus globale, les promesses de cette période sont résumées dans le verset (Yéch'aya 64, 3) : « **Aucun œil n'a vu, hors toi, ô D., ce que tu as préparé pour celui qui l'attend** ».

3. « S'il tarde, attends-le, car il ne manquera point de venir, et il ne tardera point »

- *Haqadoch Baroukh Hou* a déjà rapporté de manière allusive le thème du retard de la Guéoula par l'intermédiaire de **Hochéa'** (3, 4-5) : « **Car les enfants d'Israël demeureront plusieurs jours sans Roi et sans Gouverneur, sans sacrifice, et sans statue, sans Ephod et sans Théraphim. Après cela, les enfants d'Israël reviendront; ils chercheront l'Éternel, leur D., et David, leur roi; et ils tressailliront à la vue de l'Éternel et de sa bonté, dans la suite des temps** ».

Il nous a également dit ('Habaqouq 2, 3) : « **S'il tarde, attends-le** ». C'est à dire que si l'homme pense que s'est, 'Hass Véchalom, annulée la promesse qu'Hachem a faite au Klal Israël, qu'il sache qu'il n'en est rien, mais qu'il « l'attende », comme un homme qui attend une chose, car elle s'accomplira de manière évidente, comme le dit le verset (Yéchay'a 40, 8) : « **L'herbe est séchée, et la fleur est tombée; mais la parole de notre Dieu demeure éternellement** ».

- La prophétie de 'Habaqouq poursuit en disant (*ibid.*) : « **Car il ne manquera point de venir, et il ne tardera point** »¹⁵.

L'explication de ce passage peut être illustrée par une image. Un roi s'énerva un jour contre son fils, et décréta sur lui qu'il soit durant cinq années en exil. Il l'envoya dans un pays lointain, au bout du monde, à tel point qu'il fallut plusieurs années au prince pour l'atteindre. Plus tard, le roi regretta sa décision, mais il ne pouvait annuler son décret royal. Toutefois, il réfléchit sur ce qu'il pouvait faire au terme des cinq années, car il resterait alors à son fils plusieurs années pour atteindre le palais. C'est pourquoi il ordonna que toutes les montagnes soient transformées en vallées pour le voyage du jeune prince. De même, il fit construire des machines modernes pour lui permettre de revenir rapidement au palais¹⁶.

Il en va de même pour nous qui avons été dispersés au bout de la terre, et qui seront rassemblés de tous les coins du monde, comme il est dit (Yéch'aya 27, 12) : « **En ce temps-**

¹⁵ Cela semble contredire ce que le prophète a dit juste avant « *s'il tarde, attends-le* », et qui sous-entend que le *Machia'h* tardera. D'où l'explication nécessaire.

¹⁶ Cette image est parfaitement visible dans notre génération où la technologie se développe à un rythme considérable. Le 'Hafets 'Hayim écrit à ce sujet (Si'hot Ha'hafets 'Hayim, Page 98) : « *Nous sommes actuellement dans la période pré-messianique, et nous pouvons constater de quelle manière ont été inventées des machines qui n'existaient pas auparavant : les voitures, les avions, les moyens de communication diverses [...], et tout cela est uniquement pour montrer que les prophéties rapportées au sujet de la Guéoula peuvent se réaliser, et qu'il ne manquera aucun moyen pour rassembler le Klal Israël* ».

là, l'Éternel secouera des fruits, depuis le cours du fleuve jusqu'au torrent d'Égypte; Et vous serez ramassés un à un, enfants d'Israël! ». Or, nous pourrions penser que ce processus durera pendant des années jusqu'au rassemblement complet. Mais la réalité n'est pas ainsi. **Haqadoch Baroukh Hou réalise tous les préparatifs avant, afin qu'au moment du Rassemblement, ce dernier ne dure pas longtemps.**

Et c'est donc le sens du verset « *S'il tarde, attends-le* ». En effet, l'homme va peut-être croire que le Rassemblement durera longtemps. C'est pourquoi le verset continue en disant : « *Car il ne manquera point de venir* », c'est à dire qu'au moment où il pourra venir, il ne tardera point. Et cela est similaire à ce qui est écrit (Yéch'aya 60, 8) : « *Qui sont ceux-là qui volent comme des nuées* », à savoir qu'à l'image de la nuée qui vole très rapidement, ainsi sera la *Qibouts Galouyot*.

4. L'explication du retard de la Guéoula

- **La notion du retard de la Guéoula a une réponse simple.** En effet, il est écrit (Béréchit 15, 16) : « *A la quatrième génération, ils reviendront ici; car la faute des Amoréens ne sera pas encore à son comble*¹⁷ ». Or, dans ce contexte, il n'y avait que sept peuples. Et pourtant, lorsqu'*Hachem* a voulu accomplir sa promesse faite à Avraham, les descendants de ce dernier durent attendre plusieurs centaines d'années avant que la faute des Amoréens devienne suffisamment importante. **À plus forte raison que de nos jours où le monde entier doit subir un tri et se placer sous la tutelle d'*Haqadoch Baroukh Hou* et du *Machia'h*, comme le dit le verset (Daniel 7, 14) : « *On lui donnera la domination, la gloire et le règne; et tous les peuples, les nations, et les hommes de toutes langues le serviront. Sa domination sera une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit* », que ce processus doit durer une longue période.**

De plus, la *Guéoula* précédente n'était que ponctuelle, comme l'écrivent les Livres saints. Tandis que la future *Guéoula* sera la dernière de toutes, et il est donc nécessaire que le *Klal Israël* répare tous les dégâts qu'il a réalisés depuis le début de son existence. Avec la longueur de l'Exil, cette réparation est possible.

Enfin, l'Exil est également **un grand moyen pour trier le bien du mal**, comme il est écrit (Daniel 12, 10) : « *Beaucoup seront purifiés, blanchis et épurés* ». Or, tout cela nécessite du temps.

5. Ne pas perdre espoir en sa venue et s'y préparer

- Cependant, **il ne faut en aucun cas que nous perdions espoir à cause du retard, et en particulier après que le *Navi* nous a annoncé ce dernier dès le départ**, tel qu'il est écrit ('Habaqouq 2, 3) : « *S'il tarde, attends-le, car il ne manquera point de venir* ». Et **aucune des paroles d'*Hachem* ne s'accomplira pas 'Halila**, tel que nous le disons dans les *Bérakhot* qui suivent la *Haftara* : « *Védavar É'had Midévarékha A'hor Lo Yachouv Reiqam, Et une seule parole des tes paroles ne restera pas sans effet* ».

[Ceci est valable] en particulier dans ce domaine où il ne s'agit pas seulement d'une parole. En effet, les écrits des Prophètes sont remplis de promesses sur ce sujet central et fondamental de notre Foi, tout comme ceux de nos Maîtres dans le Talmud. De plus, nous

¹⁷ *Hachem* annonce à Avraham que c'est la quatrième génération qui sortira d'Égypte et qui reviendra en *Erets Israël*, car la faute des Amoréens ne sera pas encore assez importante pour qu'il mérite d'être renvoyer de la Terre.

affirmons dans la première *Bérakha* de la *'Amida* : « ***Oumévi Guoél Libnei Bénéihem, Et il amène un Libérateur aux enfants de leurs enfants*** ».

- [L'espoir en la venue de la *Guéoula* doit être renforcé] en particulier de nos jours où la situation du peuple juif est tombée très bas, par nos fautes nombreuses, aussi bien sur le plan physique que sur le plan moral, comme il est écrit (*Téhilim 44, 26*) : « ***Car notre âme est courbée jusqu'à la poussière, notre ventre est attaché à la terre*** ». L'expression « *Car notre âme est courbée jusqu'à la poussière* » fait référence à l'état moral du *Klal Israël*, et nous pouvons voir aujourd'hui l'état de la jeune génération. Et l'expression « *notre ventre est attaché à la terre* » fait référence à son état physique. Ainsi, **nous devons, de manière évidente, nous tenir prêts et attendre la Délivrance**, tel que le suggère l'expression du verset « *attends-le* », qui signifie qu'il faut l'attendre comme on attendrait une personne qui doit venir. Et qui sait si en ce moment il ne se tient pas déjà derrière nos murs.
- **Heureux est celui qui ne se désespère pas d'attendre la *Guéoula*, et qui est attentif à ce que ses enfants et lui-même s'améliorent dans la pratique de la *Torah* et des *Mitsvot*, pour ne pas être pris de honte au moment de cette dernière.** En effet, dans ce Monde-ci qui ressemble à la nuit, tout est caché et on ne peut pas distinguer entre un *Tsadiq* et un *Racha'*. Mais au moment de la *Guéoula*, tout sera dévoilé, comme le rapporte le *Targoum* dans *Qohélet* sur le verset (*ibid.* 12, 13) : « *La finalité de tout ce qui a été dit: Crains Dieu, et garde ses commandements; car c'est là tout l'homme* ». Et le *Targoum* d'expliquer : « *Finalement, toutes les actions qui ont été accomplies dans ce Monde seront dévoilées et entendues de tous* ». **À ce moment-là, chacun sera respecté en fonction de la *Torah* et des *Mitsvot* qu'il a accomplies**, comme il est écrit à ce sujet (*Malakhi 3, 18*) : « ***Et vous verrez de nouveau la différence entre celui qui sert D. et celui qui ne le sert pas*** », et tel que nous nous l'avons rapporté dans le chapitre précédent.

Chapitre 3

1. L'obligation d'attendre la *Guéoula* et le retour de la Royauté divine

- Dans les chapitres précédents, nous avons démontré de manière logique que l'homme doit attendre la Délivrance. **Nous allons maintenant présenter cette obligation à partir des paroles de nos Maîtres.** En effet, ces derniers nous enseignent dans le traité Chabbat (31a) que l'on demande à l'homme au moment de son Jugement : « *As-tu attendu la Délivrance ?* » [Et nous prions sur ce point chaque jour dans la *Téfila* : « *Véqarno Taroum Bichou'atékha, Et élève sa gloire par ta Délivrance* »].
- ***Haqadoch Baroukh Hou* a des ressentiments à l'égard de l'homme lorsqu'il n'attend pas le rétablissement de sa Royauté**, comme il est rapporté dans le *Psiqta [Maamar Guili]* qu'*Haqadoch B"H* a dit aux *Tsadiquim* : « *Vous n'avez pas bien agi en chérissant ma Torah, mais sans attendre ma Royauté* ». Ainsi, il est réclamé même des *Tsadiquim* qui chérissent la *Torah* d'attendre la *Yéchou'a*. Or, **cette chose rapproche la venue de la *Guéoula***, comme il est écrit dans le *Yalqout sur Eikha* : « *Au moment de la Destruction du Temple, Yits'haq Avinou a dit devant Haqadoch B"H : "Maître du monde, peut-être que mes enfants ne vont pas revenir [de l'Exil]. Haqadoch Baroukh Hou lui répondit : "Ne dis pas ainsi. En effet, s'il y a une génération qui attend le rétablissement de ma Royauté, elle sera libérée de suite, comme il est dit (Yirmiyah 31, 16) : "Il y a de l'espérance pour ton avenir, dit l'Éternel; Tes enfants reviendront dans leur territoire" ».*
- Il apparaît de tout cela que **la volonté d'*Hachem* est que nous attendions le retour de sa Royauté à chaque instant.** [Il semble que c'est le sens des paroles des '*Hazal* : « *Tsipita Layéchou'a, As-tu attendu la Délivrance ?* ». En effet, le terme *Tsipita* signifie également « *Contempler* », comme une personne qui se tient sur un point élevé et qui scrute attentivement l'arrivée d'une chose nouvelle. C'est ainsi que chaque Juif doit attendre la Royauté divine qui va bientôt se dévoiler].

2. La gravité de mentir devant *Hachem*

- Il est connu que **la *Torah* nous enjoint de nous éloigner des paroles de mensonge**, comme il est écrit (Chémot 23, 7) : « *Tu t'éloigneras d'une parole mensongère* ». Cette obligation s'applique **même sur une parole qui n'est pas totalement mensongère mais uniquement partiellement**, comme nous le voyons dans le traité Chévou'ot (31a). Cela est valable non seulement lorsque nous parlons avec un homme du même grade que nous, mais **à plus forte raison en parlant avec un *Nassi* (Prince) du *Klal Israël***. Ainsi, **il nous incombe encore bien plus de faire attention à cela lorsque nous nous adressons à *Haqadoch B"H***, et il faudra s'appliquer à ne pas être un homme de mensonge devant Lui, comme il est écrit (Téhilim 101, 7) : « *Celui qui profère des mensonges ne subsistera pas devant mes yeux* ».
- Cette obligation est valable **non seulement lorsque nous n'associons pas le nom**

d'*Hachem* dans cette parole, mais en particulier lorsque son nom y est associé, où il faudra alors doubler de vigilance sur cela.

3. Espérons-nous vraiment en le retour de la Royauté divine ?

- Ainsi, il est très étonnant que nous disions trois fois par jour le passage de « '*Aleinou Léchabéa'h* » et que nous terminions par le passage de « '*Al Kén* » en disant: « ***C'est pourquoi nous espérons en toi, Hachem notre D., pour voir rapidement la splendeur de ta puissance***¹⁸, ***pour faire disparaître les souillures de la terre, et que les idoles soient anéanties, afin de préparer le monde au Royaume du Tout-puissant*** ». Or, si nous espérons vraiment en le rétablissement de la Royauté divine, chacun d'entre nous se préparerait à connaître les lois du Service du *Beth Hamiqdach*¹⁹, celles des *Qorbanot* et celles du Temple lui-même, car ces dernières nous concerneront de manière pratique à ce moment-là, et si un *Talmid 'Hakham* ne les maîtrise pas, il sera alors honteux.
- Ainsi, il apparaît clairement que nous disons ce passage avec notre bouche, mais que ce que nous y demandons est loin de notre cœur. Et c'est là-dessus qu'il faut s'étonner : comment pouvons-nous dire devant *Hachem* une chose qui n'est pas vraie, et en particulier en mentionnant deux de ses noms sur cela. Or, en réfléchissant, chacun peut remarquer qu'il mentionne ainsi plus de quarante fois le nom d'*Hachem* dans ce passage en une semaine, soit plus de deux-mille noms sur une année, pour une chose fausse, car il prétend qu'il attend le rétablissement rapide de la Royauté divine, alors qu'il n'espère vraiment pas cela.

4. La nécessité d'apprendre les lois de la '*Avoda*

- Toutefois, nous pouvons juger favorablement le *Klal Israël* sur ce point, car ils s'appuient sur les *Kohanim* qui sont responsables du Service dans le *Beth Hamiqdach*. **Mais sur les *Kohanim* eux-mêmes, il y a lieu de s'étonner qu'ils délaissent complètement l'étude des lois de ce domaine, alors qu'*Hachem* les a choisis pour le servir, et que le *Machia'h* peut potentiellement venir chaque jour**, comme le rapporte la *Guémara* dans *Érouvin* (43b) que celui qui dit « *Je suis Nazir le jour où le Machia'h vient* », prend sur lui de suite les interdits du *Nazir*, de peur que le *Machia'h* ne vienne le jour-même, et c'est ainsi que tranche la *Halakha* (Rambam, *Hilkhot Nézirout*, Chapitre 4, *Halakha* 11). **Par ailleurs, nous savons qu'au moment de la deuxième Délivrance**²⁰, *Haqadoch Baroukh Hou* dit au prophète *'Haguay* (*'Haguay* 2, 11-12) : « ***Ainsi a dit l'Éternel des armées : interroge maintenant les Kohanim sur la loi, en disant. Si quelqu'un porte dans le pan de son vêtement de la viande sainte, et qu'il touche avec son vêtement du pain, des mets, du vin, de l'huile, ou un aliment quelconque, ces choses seront-elles sanctifiées? Les Kohanim répondirent: Non!*** ». **Ainsi, les *Kohanim* furent interrogés sur la loi, et il en sera de même pour la Délivrance finale.** Et comme sera grande leur honte lorsqu'ils ne sauront pas répondre !

18 Au moment de la venue de la *Guéoula*.

19 Comme par exemple lorsque les habitants d'une ville s'attendent à la venue du Roi, où malgré le caractère incertain de cette dernière, ils décorent quand-même toutes les rues en son honneur, et même si la ville en compte un millier, de peur que le Roi passe par celle-ci. Note du *'Hafets 'Hayim*.

20 Au moment du retour en *Erets Israël* après le premier exil.

- De manière véritable, **il incombe également aux *Talmidei 'Hakhamim* du *Klal Israël* de réserver un moment pour l'étude des lois de la '*Avoda***, car nos Maîtres (*Vayiqra Rabba* 2) disent que sur mille étudiants qui entrent pour étudier la *Torah* écrite, seuls cent d'entre eux sortent en maîtrisant la *Michna*, et seuls dix d'entre eux sortent en maîtrisant la *Guémara*. Ainsi, la maîtrise de la *Guémara* ne correspond qu'à une personne sur cent. Et de-même que cette proportion est valable pour les *Israël*, il en va de-même pour les *Kohanim* dont seul un pour cent comprennent totalement la *Halakha*, tandis que le reste sont des gens simples à qui il faut évidemment enseigner les lois de la '*Avoda*. Ainsi, **il incombe à chaque *Talmid 'Hakham* de commencer par maîtriser lui-même les lois de ce domaine**. Et il en était ainsi à l'époque du *Beth Hamiqdach*, comme l'écrit le *Yérouchalmi* (*Chéqalim*, Chapitre 4) : « *Rav Yéhoua a rapporté au nom de Chémouel : les Talmidei 'Hakhamim étudiaient les lois de la Ché'hita, de la Qabala*²¹ *et de la Zriqa*²² *avec les Kohanim* ». ».
- Il en sera ainsi également **au moment de la *Guéoula*, lorsque les gens traverseront la mer et qu'ils devront apporter un *Qorban Toda***²³, ou lorsqu'un malade qui guérira devra le faire, ou lorsque ceux qui auront commis des '*Aveirot* devront apporter des *Qorbanot 'Hatat* (par exemple sur une transgression involontaire du *Chabbat*), alors ces personnes courront chez les *Kohanim* pour qu'ils amènent leurs *Qorbanot*, et les *Kohanim* se rendront chez les Maîtres de *Torah* pour savoir de quelle manière ils doivent réaliser ces sacrifices. À ce moment-là, comme sera grande la honte des maîtres qui ne sauront pas répondre ! Or, la maîtrise des lois de la '*Avoda* dans tous ses détails nécessite au moins plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- **En particulier à notre époque** où, par nos fautes nombreuses, se sont pratiquement réalisés tous les signes que nos Maîtres ont rapporté au sujet de l'ère pré-messianique (voir Chapitre 1), **il nous incombe particulièrement d'espérer en la *Guéoula* et de nous préparer à la maîtrise de la '*Avoda* et de ses lois**.
- Et viens et remarque ce qu'ont dit nos Maîtres (*Sanhédrin* 98a) **au sujet du *Machia'h*** que Rabbi Yéochoua' Ben Lévi a vu en train de défaire et d'attacher les pansement de ses plaies une à une, et non de les défaire toutes ensemble, car **il craignait qu'*Haqadoch Baroukh Hou* ne lui demande de libérer le *Klal Israël*, et qu'il retarde cette demande en devant refaire tous ses pansements en une fois**.
Et ainsi, **si déjà il ne convient pas de retarder la venue de la *Guéoula* ne serait-ce que d'un instant, à plus forte raison qu'il ne convient pas de retarder l'apport de *Qorbanot* si le *Machia'h* vient**, qu'il nous demande au nom d'*Hachem* d'en apporter, et que nous soyons obligés d'attendre plusieurs semaines au minimum pour maîtriser leurs lois²⁴.

21 Réception du sang de la bête sacrifiée.

22 Fait de verser le sang de la bête sacrifiée.

23 Un sacrifice de remerciement pour avoir réussi la traversée. De nos jours, la *Bérakha* du *Guomél* remplace ce sacrifice.

24 Et un homme ne doit pas se dire qu'au moment de la *Guéoula*, le *Machia'h* et Éliyahou Hanavi viendront et qu'ils nous expliqueront toutes les lois, comme nous trouvons en plusieurs endroits dans la *Guémara* où celle-ci conclut des point douteux en disant « *Tayqou* », et les commentateurs expliquent que cette expression correspond aux initiales de « *Tichbi Yétarets Qouchyot Véibayot, Le Tichbi (éliyahou) apportera des réponses aux questions et aux doutes non résolus* ». En effet, Éliyahou ne nous expliquera que les points non-résolus, mais concernant les lois présentées clairement dans les versets et dans la *Torah* orale, il nous incombe de les maîtriser par nous-mêmes. Et si nous lui demanderons de nous enseigner ces lois, il nous répondra que nous aurions dû les apprendre avant qu'il

- Par ailleurs, nos Maîtres nous enseignent dans le traité **Békhorot (53b)** que **les Sages ont annulé l'obligation de prélever la Ma'asser Béhéma^{25 26}, bien que cette dernière soit MinHatorah²⁷, car on peut en venir à des transgressions.** [En effet, puisque nous n'avons pas de Mizbéa'h pour apporter ces bêtes et qu'il faut attendre qu'un défaut tombe sur elles, on risque d'en arriver à les tondre ou à les faire travailler (*Guiza Va'avoda*)²⁸]. **La Guémara demande sur place : « Nous n'avons qu'à provoquer des défauts dans tout le troupeau ? [avant le prélèvement, car les animaux n'ont alors pas un statut Héqdéch²⁹, et il est possible de leur provoquer un défaut] ». Et elle répond : « Rapidement le Beth Hamiqdach sera reconstruit, et nous aurons besoin de bêtes pour les Qorbanot. Or, en agissant ainsi, on risque de ne pas avoir de bêtes aptes à être sacrifiées ».** Nous remarquons donc qu'à cause de cette crainte, les *Hakhamim* ont annulé une *Mitsva* positive de la *Torah*.
De la même manière, nous devons dire que le Beth Hamiqdach sera rapidement reconstruit, que nous aurons alors besoin de Kohanim pour le service, et que nous risquons de ne peut en trouver de compétents.
- Ainsi, nous devons faire en sorte que se trouvent des *Kohanim* compétents pour la *'Avoda* au moment où nous disons le passage de « *'Al Kén* ». Cette nécessité implique chaque *Ben Torah*, en particulier s'il est *Kohen*, doit fixer un moment pour l'étude des lois des *Qorbanot* et du *Beth Hamiqdach*, et de cette manière, il sera visible que nous attendons le dévoilement de l'honneur d'*Hachem* dans le monde, ainsi que le moment où nous pourrons

annonce la *Guéoula*, comme il est écrit (Malakhi 3, 22) : « *Souvenez-vous de la loi de Moché, mon serviteur, auquel j'ai prescrit en 'Horev, pour tout Israël, des préceptes et des ordonnances* ». Et le passage continue en disant : « *Voici, je vous envoie Éliyahou, le Prophète, avant que vienne le grand et terrible jour de l'Éternel* ». Note du *'Hafets 'Hayim*.

25 L'obligation qu'a chaque homme de prélever un dixième des bêtes pures qui naissent chaque année dans son troupeau, de les apporter en sacrifice au *Beth Hamiqdach* et de consommer leur viande.

26 Il faut préciser que l'obligation de prélever est indépendante de celle d'apporter les bêtes en sacrifice. Ainsi, même après la destruction du Temple, nous aurions dû avoir l'obligation de faire le prélèvement, d'attendre que les bêtes aient un défaut qui les rendent inaptes à être apportées en sacrifice, et ensuite les consommer. Mais nos Maîtres ont annulé complètement cette obligation pour la raison qui suit.

27 Une obligation de la *Torah*.

28 Ces bêtes étant saintes, il est interdit d'en profiter en les faisant travailler ou en récupérant leur laine.

29 Statut de bête sanctifiée.

le servir de manière complète^{30 31}. Par ailleurs, outre la raison que nous avons rapporté plus-haut, et selon laquelle les *Talmidei 'Hakhamim* ont l'obligation d'étudier ces lois pour les enseigner aux *Kohanim*, **il faut ajouter que les *Kohanim* ne sont concernés que par les travaux de *Qabala* et de *Zriqa* qui leur son propres. En revanche, les autres tâches de la *'Avoda* concernent également les *Israël*. Ainsi, les *Talmidei 'Hakhamim* ont l'obligation d'apprendre les lois des ces tâches.**

5. L'étude des lois des *Qorbanot* équivaut à leur apport³²

- Par ailleurs, **cette étude est très grande et sainte**, comme il est rapporté dans **Méguila 31b** : « *Avraham a dit devant Haqadoch Baroukh Hou : "Maître du monde, peut être que le Klal Israël va fauter devant toi, et que tu agiras envers eux comme envers le Dor Hamaboul³³ et le Dor Hapalagua³⁴ [c'est à dire en les noyant et en les dispersant dans la terre] ?". Il lui répondit : "Non". Avraham dit alors : "Maître du monde, comment vais-je savoir [Que dois-je leur apprendre pour qu'ils se fassent pardonner de leurs fautes. Rachi] ?". Il lui dit : "Prends une génisse de trois ans...[c'est à dire qu'ils seront pardonnés par le mérite des *Qorbanot*. Rachi]". Avraham lui dit : "Maître du monde, cela va bien pour la période où le Beth Hamiqdach sera présent. Mais lorsqu'il sera détruit, qu'advientra-t-il*

30 **Même celui qui n'a pas assez de temps, ou qui n'est pas compétent pour cette étude, doit s'efforcer de donner les moyens à des personnes compétentes pour qu'elles puissent étudier les lois du *Miqdach*, et cette étude sera rattachée à son nom. C'est pourquoi il serait splendide que se trouvent des gens riches prêts à consacrer de leurs biens pour fixer dans leur ville, ou dans un autre endroit qui leur plaît, un groupe d'*Avrékhim* compétents dans l'étude de la *Torah* pour étudier cette partie de la *Guémara*, et qu'ils maîtrisent toutes ses lois.** [C'est d'ailleurs ce que j'ai fait dans ma ville où j'ai fixé dix *Avrékhim* pour l'étude de ce domaine. Et j'ai entendu qu'à Yérouchalayim également il s'est récemment constitué un groupe similaire, et heureux sera celui qui les soutiendra]. Et ces *Avrékhim* devront consacrer la moitié de leur temps à cette étude, et l'autre moitié pour l'étude d'une autre domaine qu'ils souhaitent, dans *Yoré Dé'a* ou *'Hochen Michpat*. Ils devront s'appliquer d'étudier ces lois de manière parfaite, car étant donné qu'*Haqadoch Baroukh Hou* considère cette étude comme une réalisation pratique (comme si ces étudiants avaient apporté les *Qorbanot* dont ils étudient les lois), ils doivent connaître chaque détail de manière précise, comme l'écrit le *Chla Haqadoch* dans le *Péréq Yéch No'halin*. Et ainsi, **l'intérêt de cette étude sera double.** En effet, **outre le fait que se trouveront dans le *Klal Israël* des *Talmidei 'Hakhamim* qui maîtrisent ces lois, le fait que ces derniers étudient ce domaine est considéré comme s'ils avaient apporter des *Qorbanot* de manière concrète (Ména'hot 110).** Et tout cela est sans compter la *Mitsva* de soutenir des étudiants de *Torah* qui est également très importante. Et il est très probable que lorsque se trouve un groupe pareil qui étudie en permanence les lois de la *'Avoda*, un homme qui a l'obligation d'apporter un *Qorban 'Hatat* pour une transgression devra se rendre auprès d'eux pour qu'ils lui enseignent les lois de ce *Qorban*. De même, toute personne qui doit apporter un *Qorban Toda*, par exemple celui qui a traversé la mer, ou qui était en prison, a l'obligation d'apprendre les lois de ce *Qorban* auprès de ce groupe. Et sont connues les paroles de nos Maîtres : « **Tout celui qui étudie les lois du *'Hatat*, c'est comme s'il avait sacrifié un *'Hatat* ».** Espérons que les gens réfléchissent sur ces paroles qu'a prononcées *Hachem* et qu'il l'appliquent, et ainsi seraient évitées beaucoup de souffrances et de divorces. Note du *'Hafets 'Hayim*.

31 Cet appel du *'Hafets 'Hayim* a porté ses fruits. En effet, depuis son époque, l'étude de la partie *Qodchim* s'est répandue au sein du *Klal Israël*, notamment dans la *Yéchiva* de Brisk. De même, de nos jours se trouve un *Colel Kodchim* important et rattaché à l'institut du mont de Temple, et qui forme des *Kohanim* à la *'Avoda*. Par ailleurs, le *'Hafets 'Hayim* a compilé plusieurs ouvrages pour aider à l'étude de cette partie fidèlement à la Halakha : le livre *Assifat Zéquénim*, une compilation de commentaires sur cette partie ; *Liqoutei Halakhot* qui correspond à un travail de conclusion Halakhique similaire au travail du Rif dans les autres parties du Talmud ; l'édition du *Torat Kohanim* avec les annotations du Gaon de Vilna commentées, et qui était encore à l'état de manuscrit à l'époque du *'Hafets 'Hayim*. Note du traducteur avec l'aide de l'ouvrage *Ouva Létsiyon Guoél*.

32 De nos jours seulement, car nous n'avons pas le *Beth Hamiqdach*.

33 La génération du *Maboul*.

34 La génération de la Tour de Babel.

d'eux ?". Il lui répondit : "Je leur ai déjà instauré les passages des Qorbanot, et à chaque fois qu'il les liront [qu'ils comprendront ces versets et la manière par laquelle ces Qorbanot sont sacrifiés. Rabeinou Bé'hayé], je considérerai qu'ils ont apporté devant moi un Qorban, et je pardonnerai leurs fautes" ».

- Il est également rapporté dans le Midrach (Vayiqra Rabba 7, 3) et dans le Psiqta de Rav Kahana (Pisqa 15) : « *Rabbi É'l'azar a dit au nom de Rabbi 'Hanina bar Papa : que le Klal Israël ne dise pas : "À l'époque nous apportons des Qorbanot, nous étions investis dans ces derniers [dans leur étude]. Mais maintenant que nous n'en apportons plus, quel intérêt y a-t-il à les étudier ?". Car Haqadoch Baroukh Hou leur a dit : "Dès que vous les étudierez, je considérerai que vous les avez apportés devant moi" ».* De même, il est écrit dans le Midrach Yilmédénou (Tsav, 14) : « *Haqadoch Baroukh Hou a dit au Klal Israël : "Bien que le Beth Hamiqdach va être amené à être détruit et les Qorbanot à ne plus être apportés, n'oubliez pas d'étudier les passages des ces derniers, [...] et si vous faites ainsi, je considérerai que vous vous êtes investis dans leur apport"».*

6. La juste considération à donner à la partie Qodchim

- Et bien évidemment, je sais que les gens vont répondre à ce que nous avons rapporté, que de nos jours où les difficultés et les contraintes sont nombreuses, il faut donner la priorité à l'étude des lois pratiques qui sont valables à notre époque. Cependant, je souhaiterais les questionner : n'est-ce pas qu'il y a beaucoup de *Massékhtot* dont la majeure partie ne concerne pas notre époque, comme la majorité du traité Sanhédrin, le traité Makot, la majorité de Yébamot, et encore d'autres qui ne sont pas applicables de nos jours, et pourtant nous les étudions de manière approfondie comme il convient. Aussi, pourquoi l'étude de la partie *Qodchim*, celle des *Qorbanot* de la maison d'*Haqadoch Baroukh Hou*, serait-elle moins importante que celle de ces traités ?
- Par ailleurs, il semble des paroles de la *Guémara* que cette partie était considéré à l'époque des *Amoraim* comme une étude pratique au même titre que les autres parties du *Talmud*. Et la raison de cela est, comme nous l'avons écrit, qu'étant donné qu'*Haqadoch B"H* considère cette étude comme l'apport d'un *Qorban*, alors nous ne pouvons pas nous exempter de cette dernière, de la même manière qu'il n'était pas possible de s'exempter d'un *Qorban* à l'époque du *Beth Hamiqdach*.
En effet, il est rapporté dans le traité *Bava Métsi'a* (114b) qu'Éliyahou a demandé à Rabba Bar Avouha pourquoi il n'avait pas étudié la partie *Taharot*. Et Rabba Bar Avouha lui a répondu : « *Si je n'arrive pas à être compétent dans les quatre parties [du Talmud], comment veux-tu que je le sois dans les six ?* ». Et *Rachi* explique sur place : « *Dans les quatre parties. C'est à dire de maîtriser les quatre parties, soient Mo'éd, Yéchou'ot [Néziqin] et Nachim, qui sont valables de nos jours autant qu'à l'époque du Temple. Et Qodchim également, comme il est écrit (Malakhi 1, 11) : "En tout lieu, l'encens sera brûlée à mon nom" ».* Et nos Maîtres expliquent (*Ména'hot* 110a) : « *"Il s'agit des Talmidei 'Hakhamim qui étudient les lois de la 'Avoda dans tous les endroits, et le verset considère qu'ils ont apporté [ces Qorbanot] au Beth Hamiqdach"* ». *Rachi* poursuit : « *Dans les six parties. Avec étonnement. Zéra'im n'est pas valable en Diaspora, et de même pour Taharot* ».

- Ainsi, les *Amoraim* étudiaient la partie *Qodchim* comme les autres parties. C'est la raison pour laquelle Ravina et Rav Achi ont compilé dans les générations suivantes la *Guémara* pour l'ensemble de cette partie, chose qu'ils n'ont pas fait pour les parties *Zéra'im* et *Taharat*, bien qu'ils avaient treize *Métivtin* pour le traité *Ouqtsin*, comme il est rapporté dans le traité *Bérakhot* (20a). En effet, comme nous l'avons expliqué, l'étude de cette partie est considérée comme l'apport de *Qorbanot* pour le *Klal Israël*. C'est également ce qu'écrit le **Rambam** dans son *Pirouch Hamichnayot* (fin de *Ména'hot*) : «*Nos Maîtres ont dit que les Talmidei 'Hakhamim qui étudient les lois de la 'Avoda, la Torah considère que le Temple a été construit durant leur époque. C'est pourquoi il convient pour chaque homme d'étudier le sujet des Qorbanot et de débattre sur eux, et de ne pas dire que ce sujet est sans intérêt à notre époque* ».

7. Cette étude permet le retrait des accusations sur l'homme

- Sache encore que cette étude permet de retirer les accusations qui sont contre l'homme en haut. En effet, il est rapporté dans le *Zohar Haqadoch* (*Midrach Hané'élam Vayéra*, 97a) : «*Rabbi Kérouspéday a dit : celui qui mentionne avec sa bouche, dans les Batei Kénéssiyot et les Batei Midrachot, le sujet des Qorbanot et la manière dont ils sont apportés, et qu'il a eu une intention sur eux [c'est-à-dire qu'il pense que cette lecture soit à la place de l'apport du Qorban lié à sa faute], alors il est établi par une alliance que les Anges qui mentionnent ses fautes ne peuvent rien lui faire, mise à part du bien* ».
- Aussi, nous pouvons déduire simplement grâce à ces paroles l'importance de s'empresse à étudier ce sujet.
En effet, chacun connaît les défauts de son cœur ainsi que les nombreuses fautes qu'il porte, et il a donc conscience que se trouvent de nombreux accusateurs contre lui [comme nous disent nos Maîtres dans les *Pirquei Avot* (Chapitre 4, *Michna* 11) : «*Celui qui fait une faute s'acquiert un accusateur* »]. Or, en ayant un moyen de les calmer pour ne pas qu'ils l'accusent, et au contraire qu'ils le mentionnent positivement auprès d'*Haqadoch Baroukh Hou*, alors il lui incombe d'être attentif à ce moyen et de s'empresse de le réaliser.
- Outre cela, nous savons qu'à l'époque du *Beth Hamiqdach*, même si un *Nassi* d'Israël souhaitait apporter un *Qorban* par lui même, il n'avait pas le droit de le faire, et seuls les *Kohanim* le pouvaient. Tandis que de nos jours, chaque personne du *Klal Israël* a la possibilité d'étudier le sujet des *Qorbanot*, et *Haqadoch Baroukh Hou* considère qu'elle a apporté le *Qorban* qu'elle a étudié.
- Nous trouvons encore d'autres paroles de nos Maîtres sur la sainteté de cette étude, et j'en ai rapporté une partie dans mon livre *Torah Or*. Voir sur place³⁵.

35 Il convient de rapporter les paroles du *'Hafets 'Hayim* dans la lettre qu'il envoya à Rav Chimon Chkop à ce sujet : «*Ce que mon cher ami pense que j'ai l'intention d'instaurer que l'essentiel de l'étude dans les Yéchivot soit consacré au Sédér Qodchim, la chose n'est pas ainsi. En effet, mon intention ne se porte pas sur ceux qui étudient dans les Yéchivot, car ils sont majoritairement des jeunes hommes qui doivent aiguïser leur esprit et apprendre la manière d'étudier le Chass. Mais mon intention se porte uniquement sur les quelques éléments qui se sont distingués par leur manière d'étudier avec rigueur et qui sont réputés en cela, ainsi que sur les Avrèkhim grands en Torah* »

TELLES SONT LES PAROLES DU PETIT DANS LA KÉHOUNA ET QUI ÉSPÈRE EN LA
DÉLIVRANCE D'HACHEM

ISRAEL MÉIR BEN RAV ARYÉ ZÉÉV HAKOHEN DE RADIN

AUTEUR DES LIVRES *MICHNA BÉROURA* ET *'HAFETS 'HAYIM*

(*Mikhtavim Oumaamarim*, 7).